

<b>RCR11</b>	<b>Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés</b>
--------------	--

<b>Objectif Spécifique</b>	OS1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics
<b>Type d'action</b>	<b>1. Développement de nouveaux outils numériques publics à destination des citoyens, entreprises et pouvoirs publics</b>
	<i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)</i>
	<b>37.351.992,26</b>
	<i>Valeur cible programme 2029</i>
	<b>23.200,00</b>
<b>Type d'indicateur</b>	<b>2. Soutien à l'adhésion de la population au processus et l'utilisation effective des développements numériques</b>
	<i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)</i>
	<b>6.591.528,05</b>
	<i>Valeur cible programme 2029</i>
	<b>19.376,47</b>
<b>Type d'indicateur</b>	Résultat
<b>Unité de mesure</b>	Utilisateurs/an
<b>Est un sous-indicateur</b>	s.o.
<b>Interdépendance avec un autre indicateur</b>	s.o.
<b>Définition</b>	<p>Nombre annuel d'utilisateurs des services, produits et processus publics numériques nouvellement développés ou considérablement améliorés. Les mises à niveau significatives ne concernent que les nouvelles fonctionnalités.</p> <p>L'indicateur a une base de référence de 0 uniquement si le service, le produit ou le processus numérique est nouveau.</p> <p>Les utilisateurs sont les clients des services et produits publics nouvellement développés ou améliorés, ainsi que le personnel de l'institution publique utilisant les processus numériques nouvellement développés ou considérablement améliorés.</p>
<b>Méthode de calcul</b>	<p><u>Objectif 2029</u>: estimation du nombre annuel d'utilisateurs des services, produits et processus publics nouvellement développés ou considérablement améliorés au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: comptabilisation du nombre annuel d'utilisateurs des services, produits et processus publics nouvellement développés ou considérablement améliorés. La comptabilisation est à réaliser maximum un an après l'achèvement des résultats du projet bénéficiant d'un soutien (c-à-d un an après l'opérationnalité des services, produits ou processus), et au plus tard au 31/12/2029.</p>
<b>Points d'attention</b>	<p>- <u>Temporalité de mesure des résultats</u>: maximum un an après l'achèvement des résultats du projet bénéficiant d'un soutien, c'est-à-dire un an après l'opérationnalité des services, produits et processus</p> <p>- La valeur de base renvoie aux utilisateurs/an pendant l'année précédant le début de l'intervention et est à communiquer à l'autorité de gestion au plus tard au moment de la signature de la convention. L'indicateur de base peut être de 0 à la condition que le service, le produit ou le processus numérique soit nouveau.</p>
<b>Justification des résultats</b>	<p>- Pour les outils numériques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un document (type dashboard, extraction des utilisateurs anonymisée) qui démontre le nombre d'utilisateurs et la période concernée</li> </ul> <p>- Pour les permanences, formations, EPN etc.:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une description du système d'enregistrement des utilisateurs;</li> <li>&gt; Une extraction des utilisateurs anonymisée qui démontre le nombre d'utilisateurs et la période concernée</li> </ul> <p>Pour d'autres situations, nous demandons au porteur de projet de formuler une proposition en considérant que le nombre d'utilisateurs doit pouvoir être vérifié sur base de documents justificatifs.</p>
<b>Source de collecte de données</b>	Porteurs de projet/Bénéficiaires finaux
<b>Fréquence de collecte de données</b>	Un an après l'opérationnalité des services, produits ou processus dans le rapport semestriel ou au plus tard dans le rapport final